

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement de Madame MORELL et Monsieur TETART – 46 rue Jules Guesde –
62380 LUMBRES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements devant le n° 46 rue Jules
Guesde du **Vendredi 15 Novembre 2024 à 06h00 au Lundi 18 Novembre 2024 à 18h00.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur TETART et Madame MORELL,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 14 Novembre 2024
Le Maire,

Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire
le **14 NOV. 2024**